

**Commission Permanente
du 20 octobre 2023**

AMENDEMENT - La culture ne doit pas faire les frais de la politique bilinguisme

Rapport N° CP-2023-8-6-1
N° applicatif 7165

Exposé sommaire :

La délibération rappelle la volonté d'équilibrer les dépenses supplémentaires de la politique de bilinguisme par une baisse de la subvention à l'Agence culturelle Grand Est.

La culture n'a pas à être sacrifiée sur l'autel du bilinguisme. Les mauvaises négociations à la création de la CeA n'ont pas prévu de moyens dédiés par l'Etat pour la compétence bilinguisme. Ce ne sont pas à nos partenaires historiques de payer la facture de ces mauvaises négociations.

Amendement (page 2) :

Remplacer :

"Le calendrier de la démarche ayant subi des changements, la subvention 2023 au partenaire doit être revue."

Par :

"Les marges financières de la Collectivité européenne d'Alsace étant considérables, il est proposé de revenir sur cette décision et de maintenir les dotations historiques. En conséquence, la subvention 2023 doit être revue."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**



Florian KOBRYN